

Date de dépôt : 2 novembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Delphine Klopfenstein Brogini : Quand le Conseil d'Etat entend-il prendre position en faveur de l'initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire » soumise au peuple le 27 novembre prochain ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 octobre, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Vu que la Suisse possède le parc nucléaire le plus vieux au monde avec une moyenne d'âge de 41 ans pour les cinq réacteurs du pays;

vu la proximité de Genève avec la centrale nucléaire de Mühleberg qui, vieille de 44 ans, est une des plus anciennes au monde;

vu la plainte pénale déposée contre X par le Conseil d'Etat face à la dangerosité avérée de la centrale nucléaire française du Bugey à 70 km de Genève, pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui et pollution des eaux;

vu la réalité des Services industriels de Genève, dont l'énergie sera 100% renouvelable et indigène dès le 1^{er} janvier 2017;

vu l'art. 169 de la constitution de la République et canton de Genève qui demande que les autorités s'opposent par tous les moyens à leur disposition aux installations nucléaires dans le territoire et au voisinage du canton effectives depuis plus de 30 ans;

étant donné ses engagements de longue date pour sortir du nucléaire,

Quand le Conseil d'Etat entend-il prendre position en faveur de l'initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire » soumise au peuple le 27 novembre prochain ?

Pour rappel :

- ***Cette initiative apporte de la sécurité et protège notre pays ainsi que ses habitant-e-s.*** La Suisse possède le plus vieux parc de centrales nucléaires de la planète et avec Beznau I, même le plus vieux réacteur encore en service. Il est exploité depuis 47 ans et doit lutter contre de graves problèmes de sécurité qui ne peuvent être résolus par aucun rééquipement.
- ***Cette initiative établit un calendrier raisonnable pour une sortie programmée et fixe à 2029 l'année d'expiration de l'énergie nucléaire.*** Notre approvisionnement énergétique devra être principalement basé sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'initiative ferme la lacune législative si importante pour la réussite de la transition énergétique au niveau constitutionnel et veille à ce que les centrales nucléaires soient progressivement arrêtées entre 2017 et 2029. C'est aussi la fin de la production de déchets hautement radioactifs.
- ***Cette initiative est faisable, car les nouvelles technologies sont prêtes et déjà utilisées chaque jour.*** Il n'y a guère d'autres pays aussi bien positionnés que la Suisse pour la transition énergétique. L'énergie hydraulique autochtone, par exemple, fournit déjà 60% de notre approvisionnement électrique, de façon fiable et depuis des décennies. Également le solaire et l'éolien ont fait leur preuve en Suisse.
- ***Les centrales nucléaires sont chères et ne sont pas rentables.*** La production d'électricité nucléaire se fait à perte et coûte plus cher que l'hydroélectricité. Par ailleurs, les coûts de production des énergies renouvelables baissent continuellement depuis des années tandis que ceux du nucléaire sont en augmentation constante.

Il est essentiel que nos autorités s'opposent par tous les moyens à leur disposition aux installations nucléaires dans le voisinage et partout en Suisse. Elles ont aujourd'hui la possibilité de le faire, en soutenant l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire », elles doivent saisir cette occasion !

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat s'est prononcé le 19 octobre 2016 en faveur d'une sortie définitive du nucléaire en planifiant l'arrêt des centrales nucléaires. Son communiqué de presse précise :

« Le 27 novembre 2016, cinq ans après la catastrophe de Fukushima, la population suisse se prononcera sur l'initiative populaire fédérale « Sortir du nucléaire ».

Au-delà de l'interdiction de nouvelles centrales nucléaires votée par les Chambres fédérales avec le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050, l'initiative prévoit une durée maximum d'exploitation de quarante-cinq ans pour les centrales existantes. Une mise hors service anticipée pour des raisons de sécurité est réservée.

Le Conseil d'Etat estime nécessaire de fixer le calendrier d'arrêt des centrales nucléaires compte tenu des risques sanitaires, environnementaux et économiques que la technologie nucléaire fait peser sur les générations actuelle et futures, qui augmentent encore avec le vieillissement des réacteurs nucléaires suisses.

Les études menées dans le cadre du premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 ont démontré que les potentiels d'économies d'électricité et de développement des énergies renouvelables sont une alternative réaliste à la poursuite du nucléaire en Suisse, sans pour autant renoncer à notre qualité de vie.

Planifier l'arrêt des centrales nucléaires donnerait également aux secteurs économiques concernés un signal clair pour réorienter sans plus attendre leurs investissements dans des domaines d'avenir favorisant l'emploi et la croissance économique du pays, tout en réduisant notre dépendance à la production énergétique étrangère.

A l'échelle genevoise, le canton s'est affranchi depuis de nombreuses années du nucléaire (article 169 de la constitution cantonale). Grâce à l'engagement constant du canton et des Services industriels de Genève, une nouvelle étape en faveur de la transition énergétique sera franchie dès 2017, avec une consommation des ménages genevois entièrement couverte par du courant renouvelable suisse ».

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP